



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

Élection à la Commission Consultative Paritaire (CCP) des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

scrutin du 1er au 8 décembre 2022

Du 1er au 08 décembre 2022, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CCP des AESH et des AED. Cette élection revêt une importance capitale. Il est grand temps de montrer aux autorités rectorales que le mépris affiché envers les AESH et les AED doit prendre fin.

Le SPEG a toujours lutté, sans relâche, pour que les AESH et AED soient reconnus comme des professionnels de l'éducation à part entière.

Aussi le SPEG a combattu pour imposer en 2014 la mise en place des Commissions Consultatives paritaires (CCP) malgré les réticences de l'Académie et a été le seul syndicat à défendre de pied ferme les AESH et les AED.

Au cours des dernières mandatures, les commissaires paritaires du SPEG, grâce à leur ténacité et leur courage, ont fait plier le rectorat en l'obligeant à établir un vrai dialogue social. Des avancées significatives relatives à la gestion des AESH ont été obtenues :

- paiement des rémunérations de bases (supplément familial de traitement et indemnités de résidence) auxquelles ils ont droit ;
- accélération significative des entretiens professionnels même si on ne peut s'en satisfaire totalement vu le retard accumulé et le nombre d'AESH non encore évalué et les dysfonctionnements constatés dans la gestion administrative de ces personnels ;
- amélioration au niveau des affectations quoique certains AESH ne les aient toujours pas reçues alors que l'administration a en sa possession les notifications de la MDPH depuis fort longtemps ;
- création de modules de formation adaptés au métier d'accompagnants dans le PAF.

De même, les représentants du SPEG ont accompagné les AED soumis à des pressions perpétuelles et menacés de non-renouvellement de leur contrat. Il leur a ainsi permis de bénéficier, entre autres, d'un temps complet pour certains et de l'indemnité compensatrice de la CSG à laquelle ils ont droit.

Par ailleurs, si depuis le 6 juillet 2022, l'accès au CDI des AED a été acté, il reste encore beaucoup de zones d'ombre.

Le SPEG s'engage à poursuivre le combat avec détermination :

- Pour les AED et les AESH :
 - la création d'un véritable statut,
 - la fin des retards de mise en paiement,
 - une formation initiale et continue en lien avec leur métier,
 - une véritable revalorisation des salaires pour sortir de la précarité,
- Pour les AED :
 - la mise en place d'une véritable grille salariale,
 - l'accès systématique au CDI,
 - le respect de leurs missions,
 - la création de postes pour améliorer le fonctionnement de la vie scolaire.
- Pour les AESH :
 - une augmentation de la quotité de service,
 - des moyens d'accompagnement supplémentaires pour permettre à la l'école inclusive d'atteindre ses objectifs en Guadeloupe,
 - la prise en charge de tous les enfants à besoin éducatif particulier,
 - le respect du nombre d'heures notifiées par la MDPH,
 - une affectation sur deux établissements limitrophes maximum,
 - une prise en charge de 2 élèves maximum,
 - la création d'une brigade AESH.

**LE SPEG ASSURE LA DÉFENSE DE TOUS LES
AED ET LES AESH
DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE**



**Votez et faites voter
pour les listes
SPEG**

Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe